

## Extrait du Registre des délibérations du Bureau Communautaire

### Séance du 2 décembre 2021

Membres du Bureau en exercice : 33

Le Bureau, régulièrement convoqué, s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de M. Gabriel BAULIEU, 1<sup>er</sup> Vice-Président de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports :

1,2,3,4,5,6,7,8,9,10,11,12,13,14,15,16,17,18,19,20,21,22,23,24,25,26

La séance est ouverte à 19h17 et levée à 19h30.

**Etaient présents** : M. Gabriel BAULIEU, M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN (à partir de la question n°6), Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO, Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

**Etaient absents** : Mme Anne VIGNOT, Mme Catherine BARTHELET, M. Jean-Paul MICHAUD, M. Nathan SOURISSEAU

**Secrétaire de séance** : M. Yves MAURICE

**Procurations de vote** : Mme Anne VIGNOT à M. Gabriel BAULIEU, Mme Catherine BARTHELET à M. Gabriel BAULIEU, M. Benoît VUILLEMIN à M. Daniel HUOT (jusqu'à la question n°5), M. Nathan SOURISSEAU à M. François BOUSSO

## Reconduction du dispositif « Ambassadeurs Grandes Heures Nature » et subvention pour la réalisation de capsules vidéo sensibilisant à l'impact climatique sur nos territoires

**Rapporteur** : Benoît VUILLEMIN, Vice-Président

**Rapport présenté par** : François BOUSSO, Conseiller communautaire délégué

**Commission** : Innovation, attractivité, enseignement supérieur, économie, tourisme et numérique

| Inscription budgétaire  |                                   |
|---|-----------------------------------|
| BP 2022 et PPIF 2022-2026<br>« Grandes Heures Nature/manifestations sportives » | Montant de l'opération : 14 000 € |
| Sous réserve de vote du BP 2022 et du PPIF 2022-2026                            |                                   |

### Résumé :

Dans le cadre d'actions de mise en valeur du territoire de Grand Besançon Métropole par le biais du développement d'activités outdoor, il est proposé de renouveler le dispositif d'ambassadeurs Grandes Heures Nature pour six sportifs locaux et d'attribuer à Marlène DEVILLEZ, ambassadrice GHN une subvention complémentaire d'un montant de 2 000 euros pour la conception et la réalisation de films sensibilisant à l'impact climatique sur les territoires.

Le Grand Besançon Métropole a fait le choix de promouvoir la richesse de son territoire en valorisant les pratiques liées à l'outdoor.

Cette volonté qui doit permettre de renforcer l'attractivité territoriale de GBM se traduit notamment par l'organisation d'un festival annuel outdoor.

Afin d'accompagner la Collectivité dans cette politique de développement de territoire, GBM s'est appuyé dès 2019 sur l'expertise et la notoriété de sportifs d'envergure, pratiquants reconnus dans leurs disciplines respectives : le VTT, le kayak, l'escalade, le trail ou encore le cyclisme en sport adapté.

Il s'agit de **Julie Bresset, Marlène Devillez, Nao Monchois, Sangé Sherpa et Thibaut Baronian, Jean-Claude Thiévent.**

Actifs sur les réseaux sociaux, présents sur un certain nombre de manifestations de terrain et relais efficaces de l'image de GBM sur des compétitions (inter)nationales ; ces six athlètes contribuent à sensibiliser un large public aux différentes pratiques outdoor et à promouvoir le festival Grandes Heures Nature.

Le bilan de cette collaboration est satisfaisant. Aussi, il est proposé pour 2022 de reconduire les conventions pour l'ensemble des six athlètes partenaires-ambassadeurs de GHN précédemment cités.

En contrepartie de leur implication et mobilisation dans ce projet, il est convenu de leur attribuer à chacun un soutien financier de 2 000€.

Une convention définissant le rôle d'ambassadeur GHN pour 2022 sera signée avec chaque athlète.

Par ailleurs, il est proposé de soutenir de manière spécifique Marlène DEVILLEZ, championne de France de kayak freestyle, à hauteur de 2 000 € pour la conception et la réalisation de trois capsules vidéo diffusées sur les réseaux sociaux : 1. Transports et énergie 2. Déchets 3. Economie d'Eau-alimentation-circuits courts. Ces vidéos sont en partie tournées dans le Doubs et sur le territoire de Grand Besançon Métropole.

A l'unanimité, le Bureau :

- se prononce favorablement sur l'attribution des subventions suivantes :
  - 2 000 € à Jean-Claude THIEVENT,
  - 2 000 € à Thibaut BARONIAN,
  - 2 000 € à Marlène DEVILLEZ au titre d'ambassadrice et 2 000 € pour la conception et la création de trois capsules vidéo,
  - 2 000 € à Julie BRESSET,
  - 2 000 € à Nao MONCHOIS,
  - 2 000 € à Sangé SHERPA ;
- autorise Madame la Présidente à signer les conventions de partenariat.

Pour extrait conforme,

Le Vice-Président suppléant,

Gabriel BAULIEU  
1<sup>er</sup> Vice-Président

Rapport adopté à l'unanimité et au scrutin public par appel nominal :

Pour : 32 – M. Gabriel BAULIEU (pouvoirs de Mmes Anne VIGNOT et Catherine BARTHELET), M. Nicolas BODIN, M. Pascal ROUTHIER, Mme Lorine GAGLILOLO, M. Yves GUYEN, Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT, M. Aurélien LAROPPE, M. Benoît VUILLEMIN, Mme Marie ETEVENARD, M. Christophe LIME, M. Michel JASSEY, M. Christian MAGNIN-FEYSOT, M. Olivier GRIMAITRE, M. Fabrice TAILLARD, Mme Marie-Jeanne BERNABEU, M. Sébastien COUDRY, Mme Anne BENEDETTO, M. Loïc ALLAIN, Mme Françoise PRESSE, M. Gilles ORY, M. Gilbert GAVIGNET, M. François BOUSSO (pouvoir de M. Nathan SOURISSEAU), Mme Frédérique BAEHR, M. Marcel FELT, M. Denis JACQUIN, M. Frank LAIDIE, M. Yves MAURICE, M. Anthony NAPPEZ

Contre : 0      Abstention\* : 0      Conseillers intéressés : 0

\*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

**Ambassadeur Grandes Heures Nature  
de Grand Besançon Métropole**

**Convention de partenariat**

**Entre :**

**Grand Besançon Métropole**, représentée par Madame Anne VIGNOT, Présidente, agissant en vertu de la décision du Bureau du .....2021,

**Et :**

**Monsieur Madame X** athlète de haut-niveau (discipline Y), membre de l'association Z et domicilié X

**Préambule**

Parmi les compétences relatives au domaine sportif, Grand Besançon Métropole peut organiser ou soutenir des événements sportifs à vocation d'agglomération.

Grand Besançon Métropole souhaite promouvoir la richesse de son territoire en valorisant les pratiques liées à l'outdoor.

Cette volonté qui doit permettre de renforcer l'attractivité territoriale de GBM se traduit notamment par l'organisation d'un festival outdoor annuel.

Afin d'accompagner la Collectivité dans cette politique de développement du territoire, GBM souhaite s'appuyer en 2022 sur l'expertise et la notoriété de six sportifs d'envergure, pratiquants reconnus dans des disciplines diverses : le VTT, le kayak, l'escalade, le trail ou le cyclisme sport adapté.

Actifs sur les réseaux sociaux, présents sur un certain nombre de manifestations de terrain et relais efficaces de l'image de GBM sur des compétitions internationales, ces six athlètes contribuent à sensibiliser un large public aux différentes pratiques outdoor et à promouvoir le festival Grandes Heures Nature.

En contrepartie de leur implication et mobilisation dans ce projet, il est convenu de leur attribuer à chacun un soutien financier à hauteur de 2 000 €.

**Il a été convenu ce qui suit :**

**Article 1 - Objet**

La présente convention a pour objet de définir le partenariat entre GBM et Monsieur Madame X dans le cadre de la mise en valeur du territoire du Grand Besançon via la promotion des pratiques outdoor, de préciser les engagements réciproques et les conditions d'attribution du soutien apporté par GBM.

**Article 2 - Durée**

La convention est conclue à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour se terminer le 31 décembre 2022.

**Article 3 - Engagements de l'athlète « Ambassadeur Grandes Heures Nature »**

X s'engage à :

- promouvoir le territoire de Grand Besançon Métropole comme terre d'outdoor au-delà du périmètre de GBM,
- être présent sur le festival Grandes Heures Nature du 24 au 25 juin 2022 et participer auprès du public à des épreuves ou spectacles sportifs, à des séances de dédicace, au test de produits ou encore à des conférences...
- participer à la promotion du festival : teasers vidéo, présence sur les réseaux sociaux, communication sur les médias spécifiques, réaliser des « tutos » sous la forme « j'ai testé pour vous une discipline outdoor ».

- autoriser GBM à utiliser son nom et son image sur des supports de promotion et de communication du territoire, terre d'outdoor,
- transmettre à GBM tout support visuel (photographies, vidéos) pouvant servir la promotion du festival et du territoire métropolitain,
- participer à des actions de promotion et de communication du festival organisées auprès des Grands Bisontins
- assister à la conférence de presse de lancement du festival et à d'autres rendez-vous éventuels avec les médias
- travailler avec GBM à la venue d'autres athlètes emblématiques de sa discipline

Chaque ambassadeur s'engage à porter la tenue vestimentaire (veste et-ou- polo) aux couleurs de Grandes Heures Nature dans la majorité des manifestations auxquelles il sera amené à participer à l'intérieur et à l'extérieur du territoire de GBM.

Un plan d'actions à mener en 2022 sera construit lors d'une rencontre individuelle avec chaque athlète. Ce document servira de référence pour le versement du solde de la participation financière de la Collectivité.

#### **Article 4 - Engagements de GBM**

Grand Besançon Métropole s'engage à :

- assurer une utilisation de l'image de l'athlète dans le respect scrupuleux de sa vie privée et de sa réputation. Lors de toute parution, un exemplaire sera transmis sur simple demande,
- verser à l'athlète une aide financière d'un montant de 2 000 € pour le soutien à la promotion de Grandes Heures Nature notamment du Festival outdoor.

#### **Article 5 - Modalités de versement**

La participation financière sera versée selon les modalités suivantes :

- 1 000€ en 2021 à la signature de la convention.
- 1 000€ en juin 2022 à l'issue du festival Grandes Heures Nature et d'un bilan des actions menées

#### **Article 6 - Résiliation**

En cas de non-respect d'une des clauses ci-dessus, chaque partie pourra dénoncer la présente convention par lettre recommandée avec accusé de réception.

En outre, GBM se réserve le droit de réviser le montant de la convention ou d'exiger le reversement total ou partiel des sommes versées en cas de :

- non-exécution des engagements,
- manquements graves aux obligations de respect des principes du sport de haut niveau et des règles de déontologie du sport.

#### **Article 7 - Litiges**

A défaut d'accord amiable pour le règlement d'éventuels différends dans l'exécution de la présente convention, les litiges seront soumis au tribunal compétent.

Fait à Besançon, le .....

L'athlète

Grand Besançon Métropole,  
La Présidente,

Anne VIGNOT

X